

Séance du Conseil Municipal
du Vendredi 13 février 2026 à 20h00 – Convocation du 9 février 2026

Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire

Etaient présents : M. Christophe MUNCK, M. Yves DUBS, Mme Chantal COLIN-KIEN, M. Johanne DESCELIERS, Mme Martine HOHLER, Mme Anne-Laure MUNSCH, M. Patrick HOHLER.

Absents : M. Laurent CHOBRIAT, excusé procuration donnée à Mme Anne-Laure MUNSCH
Mme Muriel SARY, excusée procuration donnée M. Christophe MUNCK

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nommé à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) ADMINISTRATION GENERALE

M. le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire **Frelon asiatique** à l'ordre du jour à la demande de M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint :

Inscription de ce point à l'ordre du jour,

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

1.1 Approbation du compte rendu du 12 décembre 2025

Le Conseil Municipal approuve, avec 10 voix pour dont 2 procurations, le compte-rendu du 12 décembre 2025.

1.2 Frelon asiatique

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint prend la parole pour présenter le point « Frelon Asiatique ».

Dans le cadre du démarrage de la campagne 2026 de piégeage des Frelons asiatiques le GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Haut-Rhin) en partenariat avec la Communauté de Communes Sundgau a organisé une réunion d'information le 11 février 2026 à Hirtzbach sur la poursuite de la campagne de piégeage des Frelons Asiatiques, dont M. Yves DUBS et M. Vincent DUSSARDIER ont participé.

A l'aide d'une projection exposant la situation problématique de la prolifération de ces nuisibles, M. Yves DUBS relève les étapes essentielles que la commune doit mettre en place en appuyant le fait qu'il s'agit d'un problème conséquent et que ces insectes peuvent s'avérer agressifs et même mortels.

1 – Nomination d'un référent pour la commune qui assurera l'installation et le suivi du piégeage, avec 2 ou 3 personnes « aidants » supplémentaires

2 – A partir du 1^{er} mars, mise en place des pièges sur le ban communal, selon les informations données et pour une bonne couverture de la zone, l'implantation de 9 pièges est estimée avec une amplitude de 300 à 400 mètres de la zone des nids.

3 – Il indique que le piégeage reste le seul recours pertinent pour lutter contre la prolifération de ces nuisibles.

4 – M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint évoque également la possibilité de former un ou deux Sapeurs-Pompiers intercommunaux, de participer financièrement à leurs équipements et à l'achat de produits spécifiques pour leurs permettre d'intervenir directement sans solliciter des entreprises extérieures sur les interventions classiques de destruction de nids. Cela peut-être une solution appréciable.

Une réunion sera programmée avec le référent communal avec ses aidants et le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers Hausgauen-Hundsbach dans les meilleurs délais.

Concernant les destructions de nids, la commune est intervenue sur 3 sites et a pris en charge financièrement les interventions. Il précise que la commune peut mettre en place un arrêté municipal pour que l'intervention soit à la charge du particulier selon le signalement.

Après un échange sur ce sujet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De nommer M. Vincent DUSSARDIER, référent « Frelon asiatique » pour la commune
- D'autoriser M. Yves DUBS à procéder à la commande de pièges
- De programmer une réunion avec M. Vincent DUSSARDIER référent, inviter Messieurs Yann SCHOENIG et DIETEMANN Benoit ainsi que M. Thomas PRINZ, chef de corps des Sapeurs-Pompiers

M. Patrick HOHLER, Conseiller municipal propose de réaliser une communication dans un flash infos et Mme Anne-Laure MUNSCH Conseillère municipale propose une réunion publique.

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint clos le point Frelon Asiatique.

Puis, il informe que les 2 tondeuses de la commune sont en maintenance / réparation.

Il demande à M. le Maire l'état d'avancement du dossier des fermages communaux.

M. le Maire répond que les loyers 2024 et 2025 ont été demandés. Par contre, en 2023 aucun loyer n'a été demandé, en raison du permis d'aménager accordé et une potentielle ouverture de chantier la même année.

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint demande encore si le nouveau propriétaire de la maison 14 rue des Abeilles a été contacté pour une proposition d'achat de la parcelle communale située au-devant de sa propriété.

M. le Maire répond dans la négative, il va contacter le propriétaire et lui demander pour l'acquisition. A titre indicatif, le montant de l'are constructible est fixé à 13 500 €.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère municipale demande si la régularisation des terrains au niveau du parking de la Chapelle Saint Brice a été faite.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas eu de démarches en ce sens.

1.3 Points sur les dossiers en cours

- Restauration bancs/tables place du village

Subvention accordée – commande à exécuter

Pour mémoire :

Dossier soumis : **(montant HT)**

Aménagement de la place centrale du village	5 356.40 €
Subvention Coup de Pouce	2 678.20 €
Subvention Fonds communal Alsace	1 913.00 €
Solde de l'opération pour la commune :	765.20 €

M. le Maire se charge de signer les devis correspondants (bois – structures métalliques), les membres du Conseil Municipal souhaitent que la réalisation soit faite pour le printemps 2026.

Il conviendra également de budgétiser ces montants dans le prochain budget primitif 2026.

- Enlèvement véhicule stationnement gênant parking salle communale

M. le Maire procède à la lecture du mail de la Gendarmerie du 9 février 2026. Il donne des explications sur la procédure entamée et réponds aux questions des membres du Conseil Municipal.

L'enlèvement sera donc réalisé au début du mois de mars pour un montant de 280.00 €, sans frais supplémentaires quels qu'ils soient.

- Dossier Ochsenbein Maria

M. le Maire indique que le dossier est toujours en cours.

- Travaux rue du Vignoble

Pour mémoire :

Dossiers soumis : **(montant HT)**

Travaux d'amélioration réseau eau rue du Vignoble	16 223.96 €
Subvention Fonds communal Alsace	6 489.58 €
Solde de l'opération pour la commune :	9 734.38 €

M. le Maire procède à la lecture de la délibération de décision de l'association foncière de Hausgauen, qui s'engage à participer à hauteur de 6 000.00 € pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau eau rue du Vignoble.

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint remercie les membres de l'Association Foncière de Hausgauen pour leur participation financière.

Il conviendra également de budgétiser ces montants dans le prochain budget primitif 2026 en dépenses d'investissement.

1.4 Derniers recrutements Gardes champêtres de la Brigade Verte

M. le Maire procède à la lecture de l'arrêté n° 8-2026 du 9 février 2026 et cite les nouveaux gardes champêtres de la Brigade Verte. Il y a 6 nouvelles nominations.

Il précise que ces nouveaux gardes-champêtres ne sont pas systématiquement affectés à notre secteur géographique.

2) FINANCES

2.1 Approbation du Compte administratif 2025

M. le Maire fait la lecture des mails envoyés par Mme Elisabeth VANACKER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques qui indiquent l'indisponibilité du système d'information Hélios ainsi que la plateforme des Comptes de Gestion Dématérialisés et ce depuis le 5 février 2026.

En conséquence, il est impossible de consulter les informations comptables de la commune, d'envoyer les flux comptables quels qu'ils soient et pour M. SALLES, Conseiller au décideur local, de procéder à toutes vérifications des éléments chiffrés.

Sous la présidence de M. Yves DUBS, 1er Adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2025, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2025				
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT EXERCICE 2025	FONCTIONNEMENT	366 993,51	404 163,28	37 169,77
	INVESTISSEMENT	77 072,41	92 821,35	15 748,94
	TOTAL	444 065,92	496 984,63	52 918,71
REPORT 2024	REPORT FONCT° 2024		35 169,97	35 169,97
	REPORT INVEST° 2024	56 337,31		-56 337,31
	TOTAL	500 403,23	532 154,60	-21 167,34
RESTES A REALISER EN 2025	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00
RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	366 993,51	439 333,25	72 339,74
	INVESTISSEMENT	133 409,72	92 821,35	-40 588,37
	TOTAL	500 403,23	532 154,60	31 751,37
SOIT UN EXCEDENT DE :				31 751,37

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **approuve**, avec 10 voix pour dont 2 procurations, le compte administratif 2025 tel qu'il est présenté,
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

2.2 Approbation du Compte de gestion 2025

Comme évoqué précédemment, les services de Gestion Comptable d'Altkirch rencontrent des problèmes techniques avec la plateforme de la DGFIP pour les comptes de gestion dématérialisés, en conséquence, le compte de gestion 2025 n'a pu être présenté en cette séance.

En conséquence, l'approbation du compte de gestion 2025 établi par les Services de Gestion Comptable d'Altkirch est reporté et sera approuvé par le nouveau conseil municipal à venir après les élections municipales de mars 2026.

2.3 Affectation du résultat 2025

Dans ce même cas de figure, l'affectation du résultat 2025 est réalisé après approbation du compte administratif et du compte de gestion, le compte de gestion 2025 n'a pu être présenté ni approuvé, l'affectation du résultat 2025 est reportée et sera approuvée par le nouveau conseil municipal à venir après les élections municipales de mars 2026.

3 DIVERS

M. le Maire prend la parole pour informer les membres du Conseil Municipal de la démission d'un sapeur-pompier du Corps Intercommunal Hausgauen / Hundsbach, M. E. LONSKI.
Mme Chantal COLIN-KIEN, Conseillère municipale le remercie pour son engagement.

3.1 Tableaux des permanences électorales

Compte tenu du contexte électoral et du nombre présumé de listes à ce jour, M. le Maire propose des tranches horaires de deux heures et un nombre de 3 assesseurs par permanence.

A déclaration de la dernière liste annoncée, M. le Maire enverra le tableau à chaque tête de liste pour complétude, il y aura donc 5 créneaux à assurer pour chaque liste.

8h – 10h ; 10h – 12h ; 12h – 14h ; 14h – 16h ; 16h – 18h.

Pour une meilleure organisation, deux tableaux seront envoyés, pour le 1^{er} et le 2^{ème} tour. Cet envoi interviendra fin février.

3.2 Grands Anniversaires Mars 2026

- 3 mars, 80 ans
- 22 mars, 80 ans

M. le Maire prendra contact au préalable.

3.3 Proposition d'achat du vélo électrique

Le Conseil Municipal demande que le vélo soit vendu à hauteur de 200.00 € soit la valeur moyenne de l'équipement compte tenu de l'ancienneté du vélo électrique.

M. le Maire se charge de prendre contact avec le PETR pour l'achat du vélo par la commune.

3.4 Remerciements Chèques Cadeaux

M. le Maire fait la lecture des messages de remerciements de M. et Mme DOMENGER et M. et Mme FEREC pour les chèques cadeaux reçus.

3.5 Oschterputz 2026

L'opération Oschterputz 2026 sous l'égide de la Communauté de Communes Sundgau et la Collectivité Européenne d'Alsace est prévue du 27 mars au 27 avril 2026.

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint, informe que l'Association D'Natur geht o asso organisera un ramassage de déchets le 18 avril 2026.

La commune n'organisera pas d'opération mais demandera la fourniture de gants pour l'association. Le stock de sacs poubelles étant suffisant.

3.6 Contrat pour le contrôle des équipements sportifs

Le nouveau Conseil Municipal mettra en place un contrat pour le contrôle des équipements sportifs, plus précisément les équipements de l'aire de jeux de la place du village.

3.7 Plan de chasse

M. le Maire présente le plan de chasse pour 2026-2027 communiqué par l'Association des Amis de la Faune Sauvage. La commune décide d'augmenter le nombre de chevreuils soit de 12 à 15 mâles et de 24 à 30 femelles. La demande de la commune sera transmise au détenteur du droit de chasse.

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint souhaiterait connaître les résultats pour la campagne 2025/2026.

3.8 Salle communale

Une visite d'expertise est programmée le 18 mars prochain à 14h avec le cabinet d'expertise SARETEC, dont un spécialiste sera également présent, le cabinet d'architecte M-Associés, le bureau d'étude ainsi que l'entreprise STIHLE.

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint demande également une relance auprès de l'architecte M-Associés par rapport à sa participation financière pour l'isolation acoustique.

3.10 Bruits - réglementation

M. le Maire indique avoir procédé à la modification de l'arrêté portant réglementation des nuisances sonores sur conseils et avis des services préfectoraux afin d'y inclure notamment les établissements privés recevant du public comme le Moulin de la Vallée, établissement de location événementielle.

Points des conseillers municipaux :

M. DESCELIERS Johanne, Conseiller municipal

Est-ce que l'ouvrier communal travaille encore pour la commune ?

M. le Maire indique que l'ouvrier communal ne travaille plus pour la commune et ce, depuis le 31 décembre 2025.

Et est-ce que la commune est à la recherche d'un nouvel agent communal ?
A ce jour, aucune campagne de recrutement n'a été lancée.

Combien la commune a encaissé avec la vente de bois ?
La vente de bois du 3 janvier 2026 s'élève à 3 980 €.

Mme COLIN KIEN Chantal, Conseillère municipale

- Cimetière

M. le Maire répond que ce dossier est ouvert à la commune de Hundsbach – en cours.
Les membres du Conseil Municipal ont également échangé par rapport à l'avancement du dossier de l'Eglise Saint Martin.

- Qui a enlevé les 2 arbres au chemin vers la chapelle ?

M. Yves DUBS, 1er adjoint, indique que c'est l'ancien ouvrier communal à l'origine de la coupe des deux arbres, il précise s'occuper personnellement du remplacement.

Il demande également à M. le Maire ce qu'il est advenu des vignes « rue du Vignoble ».

M. le Maire indique que l'ouvrier communal a nettoyé la zone et ôter les vignes abimées.

M. Yves DUBS trouve cela dommage et aurait souhaité être informé au préalable, peut-être une taille adaptée aurait permis de les conserver.

- Dossier bancs place du village Dossier en cours, point 1.2

- Bilan location salle "Le Thalbach" 2025 Projection des recettes 2025

- Ne manque-t-il pas deux potelets devant la salle ?

M. le Maire répond qu'effectivement, il manque les 2 potelets, leurs remplacements sont prévus.
L'éventualité de solliciter l'assurance a été rejetée compte tenu de la franchise appliquée au remplacement de mobilier urbain. (autour de 700.00 €)

Mme Chantal COLIN KIEN signale aussi que le panneau dos d'âne ne toujours pas implanté.

- Peut-on remettre en état le fossé (selon photo fournie)

M. le Maire indique qu'il s'agit là d'un dossier Association Foncière de Hausgauen et ne relève donc pas de la compétence de la commune. Cependant, le dossier a été transmis et sera traité dans les meilleurs délais.

- Taxe de séjour payée par les "locataires" de Hausgauen à la CCS

M. le Maire a donné les informations et explications.

- Un nettoyage des rues est-il prévu avant le marché aux puces ?

A l'heure actuelle, non, mais un devis sera demandé. Il a été signalé que la précédente prestation de nettoyage et balayage des voiries n'a pas été réalisée correctement. A voir pour solliciter une autre entreprise ou M. le Maire propose une matinée de travail à la place. A voir.

- Une décoration pascale sera-t-elle mise en place ?

Vu la conjoncture, cette mise en place sera gérée par le nouveau conseil municipal, il conviendra également de prendre l'attache auprès de Mme DESCELIERS Audrey, porteuse de l'Embellissement participatif, pour connaître l'évolution de leurs actions au sein de la commune.

Mme Chantal COLIN KIEN rappelle aux membres du Conseil la prochaine exposition annuelle du Club Photo de la MJC Altkirch qui aura lieu du samedi 28 février au dimanche 1er mars 2026 à la MJC d'Altkirch.

Elle rappelle aussi que la convention de mise à disposition de l'ancien atelier au profit du Cercle Théâtral de la Vallée n'a pas été réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

PROCHAINES REUNIONS :

Commission budgétaire : 17 février 2026 à 19h30

Commission Communale des Impôts Directs 24 février 2026 à 19h30

(Demande de conformation de présence, sollicitation des suppléants selon le cas)